

Marché MnM n° 17 000 05

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**Établissement public du musée national de la Marine
17, place du Trocadéro
75116 Paris**

**CHANTIER DES COLLECTIONS
DU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE**

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

Objet principal : **92521210-4** – Services de conservation des objets exposés

Marché public de service

Appel d'offres ouvert

Les candidatures et les offres sont à remettre avant la date et l'heure limites suivantes :

lundi 15 mai 2017 à 16h00

Des aller-voir sont obligatoires :

- Pour les lots 1, 2 et 3 : **mardi 25 avril 2017**
- Pour les lots 4 et 5 : **mercredi 26 avril 2017**

SOMMAIRE

Article 1	Description du marché.....	3
1.1	Type de marché.....	3
1.2	Objet du marché.....	3
1.3	Décomposition en tranche et/ou en lots.....	3
1.4	Durée.....	4
1.5	Délais d'exécution.....	4
1.6	Lieux d'exécution des prestations.....	4
1.7	Variantes et options.....	4
Article 2	Mode de règlement du marché.....	4
Article 3	Conditions de la consultation.....	5
3.1	Nom et adresse de l'acheteur public.....	5
3.2	Mode de passation du marché.....	5
3.3	Lieu où l'on peut retirer les documents.....	5
3.4	Adresses auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues.....	5
3.5	Visites des lieux obligatoire.....	6
3.6	Contenu du DCE.....	6
3.7	Modification de détail au dossier de consultation.....	6
3.8	Nature du candidat.....	7
3.9	Présentation des candidatures.....	8
3.10	Contenu des candidatures.....	9
3.11	Condition d'envoi des candidatures.....	11
3.12	Délai de validité des offres.....	12
Article 4	Critères d'analyse.....	12
Article 5	Documents à produire au stade de l'attribution du marché.....	13

Article 1 Description du marché

1.1 *Type de marché*

Le présent marché est un marché public de services au sens de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est conclu à prix forfaitaires. Les cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP) fixent toutes les stipulations contractuelles.

1.2 *Objet du marché*

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un chantier des collections portant sur les collections patrimoniales conservées sur le site du Palais de Chaillot (place du Trocadéro à Paris) du Musée national de la Marine, en préalable à leur déménagement.

Environ 830 objets, 4335 photos, 275 documents graphiques et près de 2000 mètres linéaires de livres et périodiques présents sur le site de Chaillot sont concernés par le chantier des collections.

Les chantiers de collections se dérouleront majoritairement à Chaillot, cependant certaines opérations pourront se dérouler exceptionnellement, et si nécessaire, dans les réserves de Dugny.

En parallèle, des équipes internes du musée mèneront des chantiers sur un ensemble de modèles de navires anciens et sur des fonds documentaires.

Toutes les prestations détaillées sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes. Le Musée de la Marine mettra à disposition du titulaire les études préalables réalisées ainsi que les dossiers d'œuvres si besoin.

Le titulaire du présent marché est assujéti à une obligation de moyens.

1.3 *Décomposition en tranche et/ou en lots*

Le présent marché n'est pas fractionné en tranches.

Le marché est divisé en 5 lots qui se répartissent entre deux services du musée : le service de la Conservation pour ce qui concerne les trois premiers lots et le service Recherche pour les deux suivants :

- **Lot 1. Chantier des collections des objets exposés** (service de la Conservation)
- **Lot 2. Chantier des collections des photographies** (service de la Conservation)
- **Lot 3. Chantier des collections des documents graphiques** (service de la Conservation)
- **Lot 4. Chantier des collections des ouvrages anciens** (service Recherche)
- **Lot 5. Chantier des collections du fonds documentaire** (service Recherche)

Pour des raisons d'organisation et de disponibilité des équipes en charge du chantier des collections, les lots 1, 2 et 3 ne pourront être traités simultanément que par deux, ou exceptionnellement trois équipes de prestataires. Un régisseur sera chargé pendant la durée du chantier du suivi des opérations. Un phasage est prévu en ce sens dans le CCTP (articles 2.1.4.4 [lot 1], 2.2.4.4 [lot 2] et 2.3.4.4 [lot 3]).

De même les lots 4 et 5 ne pourront être traités simultanément ou de manière exceptionnelle. Une régisseuse sera chargée pendant la durée du chantier du suivi des opérations. Un phasage est prévu en ce sens dans le CCTP (articles 2.4.4.7 [lot 4] et 2.5.4.7 [lot 5]).

1.4 **Durée**

Le marché prend effet à compter de sa notification. Il se terminera à la fin de la réalisation des prestations décrites dans le CCTP et l'admission par les services Conservation et Recherche du rapport d'intervention final.

1.5 **Délais d'exécution**

Les délais d'exécution sont fixés par le CCTP. Le service Conservation et le service Recherche valideront le planning pour chaque lot qui les concerne et se réservent le droit de redéfinir le planning avec le prestataire en fonction de l'avancée du chantier des collections.

Les œuvres de petit et moyen format du lot 1, les collections de photographies (lot 2), les documents graphiques (lot 3), ainsi que les fonds d'ouvrages anciens (lot 4) seront traités dans le courant de l'année 2017 et éventuellement jusqu'au printemps 2018. Ces œuvres intégreront peu à peu les réserves existantes de Dugny à partir de l'automne 2017.

En revanche, les œuvres de grand format (partie du lot 1) et le fonds documentaire (lot 5) seront traités au cours de l'année 2018. Les chantiers des collections concernés seront synchronisés avec l'emballage, le transport et la réception des nouveaux espaces de réserves de Dugny à l'été 2018. L'ensemble des collections devra être déménagé à Dugny en octobre 2018.

1.6 **Lieux d'exécution des prestations**

Les prestations pour les chantiers de collections se dérouleront sur le site du Palais de Chaillot sauf en cas de contrainte technique rendant l'accès aux œuvres impossible. Dans ce cas certaines opérations pourront se dérouler exceptionnellement dans les réserves de Dugny.

Adresse :

Palais de Chaillot
17, place du Trocadéro
75116 Paris

Le centre de conservation et de ressources de du Musée national de la Marine se situe à Dugny (93).

1.7 **Variantes et options**

Les variantes ne sont pas autorisées.

Pour le lot 4, il est demandé au candidat de chiffrer deux options (cf. l'article 2.4.3.4 du CCTP). Le pouvoir adjudicateur retiendra l'option représentant pour lui l'offre la mieux disante, sur des critères de conservation et de prix propres à ces options.

Article 2 Mode de règlement du marché

Les modalités financières et de règlement figurent dans le CCAP du présent marché.

Le marché est financé sur le budget de l'Établissement public administratif du Musée national de la Marine. Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Le prestataire ne pourra émettre sa facture qu'à compter de la réalisation effective de la prestation.

Les titulaires pourront envoyer une facture mensuelle au prorata des journées effectivement travaillées.

Le marché est conclu en euros.

Article 3 Conditions de la consultation

3.1 Nom et adresse de l'acheteur public

L'Établissement public du Musée national de la Marine, établissement public à caractère administratif, régi par les dispositions des articles R3413-35 à R3413-61 du Code de la Défense créés par le décret n° 2008-1219 du 25 novembre 2008, pouvoir adjudicateur au sens de l'article 10 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ratifiée par l'article 39 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, – SIREN n° 180 090 029 - APE n° 9103Z –, dont le siège social est : Musée national de la Marine, 17 place du Trocadéro, 75116 Paris - France,

Représenté par Monsieur Vincent Campredon, Directeur de l'Établissement public du musée national de la Marine, nommé par décret du 23 juillet 2015.

3.2 Mode de passation du marché

Le présent marché est passé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert conformément aux articles 25 et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (DMP).

Par cette procédure, les candidats sont invités à remettre, au plus tard à la date limite fixée sur la première page du présent règlement de consultation, une candidature et une offre.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront alors informés.

3.3 Lieu où l'on peut retirer les documents

Les documents sont téléchargeables à la rubrique "Marchés publics" sur le site du Musée de la Marine :

<http://www.musee-marine.fr/content/marches-publics>

3.4 Adresses auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire **uniquement par courrier électronique** en s'adressant en temps utiles afin que le pouvoir adjudicateur puisse répondre **au plus tard 5 jours ouvrés avant** la date limite de remise des offres.

a) Renseignements d'ordre technique

Cécile Dupré, conservatrice du patrimoine, responsable des collections, lots 1, 2 et 3 :
c.dupre@musee-marine.fr

Lise Bret, régisseuse du service Conservation, lots 1, 2 et 3 : l.bret@musee-marine.fr

Bénédicte Massiot, restauratrice au service Conservation, lots 1, 2 et 3 : b.massiot@musee-marine.fr

Camille Brouillet, régisseuse du service Recherche, lots 4 et 5 : c.brouillet@musee-marine.fr

b) Renseignements d'ordre administratif

Service administratif, financier et technique : marches.publics@musee-marine.fr

3.5 **Visites des lieux obligatoire**

Compte tenu des interventions sur le site, une visite des lieux est **obligatoire**.

Deux aller-voir obligatoires seront organisés au Musée national de la Marine dans le palais de Chaillot pour les candidats postulant à l'appel d'offres :

- un aller-voir pour les lots 1, 2 et 3 : mardi 25 avril 2017
- un aller-voir pour les lots 4 et 5 : mercredi 26 avril 2017 à 10h

Les candidats devront au préalable s'inscrire auprès d'Olivier Puget (o.puget@musee-marine.fr) dans un délai préalable de 5 jours ouvrés. La confirmation d'inscription mentionnera l'horaire de visite.

Chaque candidat devra être muni le jour de la visite d'une pièce d'identité en cours de validité, afin de permettre l'établissement d'un laissez-passer provisoire pour accéder au site. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur répondra à l'ensemble des questions écrites portant uniquement sur la compréhension des cahiers des charges et sur les conditions de déroulement de la consultation.

À l'issue de chacune de ces visites, le candidat se verra remettre une attestation de visite des lieux signée qui devra obligatoirement être jointe à la candidature sous peine de nullité de celle-ci.

Pour les lots 4 et 5, les candidats devront procéder à un examen sur pièce et sur place des ouvrages pour établir leur proposition d'intervention. Les espaces de réserve étant très exigus, un seul représentant par groupement pourra se présenter lors de cet aller-voir.

3.6 **Contenu du DCE**

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

1. Le présent règlement de la consultation,
2. L'acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter par le candidat (un acte d'engagement par lot doit être remis),
3. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
4. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
5. Les DPGF de chaque lot, annexes au CCAP, cadre ci-joint à compléter et signer par le candidat,
6. Les annexes au CCTP (**Annexe 1** : Étude préalable F. Ploye ; **Annexe 2** : Liste des objets exposés ; **Annexe 3** : Protocole de prise de vue ; **Annexe 4** : Tableau de saisie des données ; **Annexe 5** : Saisie des données - menus déroulants ; **Annexe 6** : Planning prévisionnel du déménagement ; **Annexe 7** : Évaluation en conservation préventive des ouvrages précieux de la bibliothèque par la société In extenso, 2012 ; **Annexes 8 + 8 bis** : Liste des numéros d'inventaire des niveaux II - Lot 4 ; **Annexes 9 + 9 bis** : Liste des numéros d'inventaire des niveaux III - Non inclus dans le présent marché ; **Annexe 10** : Tableau pour la saisie des données Lot 4 ; **Annexe 11** : Plan d'accès MnM porte de la Conservation),
7. Un DC1, cadre ci-joint à compléter et signer par le mandataire et chaque membre du groupement (un par lot).

3.7 **Modification de détail au dossier de consultation**

Le Musée national de la Marine se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la réception des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les modifications seront communiquées aux candidats qui se seront fait connaître par

e-mail auprès de la personne chargée de donner les renseignements d'ordre administratif et seront publiées sur le site Internet du Musée, rubrique "marchés publics".

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.8 ***Nature du candidat***

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous forme d'un groupement d'entreprises solidaire, dès lors que le groupement est constitué dès le stade de la candidature. Dans ce cas, le mandataire sera clairement identifié. Il sera solidaire de l'ensemble des membres du groupement.

Les entreprises ne pourront se présenter à la fois en tant que candidats individuels et membres d'un groupement ; une entreprise ne pourra se présenter en tant que mandataire de plus d'un groupement.

Les candidats peuvent se présenter pour un seul lot ou plusieurs avec la réserve suivante : les candidats des lots 1, 2 et 3 ne peuvent pas candidater pour les lots 4 et/ou 5.

L'équipe candidate au lot 1 doit être composée de :

Au moins **1 spécialiste de conservation préventive** des biens culturels, chargé du pilotage de la mission.

Au moins **1 conservateur-restaurateur spécialiste en sculpture**. La liste des travaux du ou des restaurateurs devra faire apparaître des expériences en bois peint, bois doré ou cadre doré.

Au moins **1 conservateur-restaurateur spécialiste en peinture**. La liste des travaux du ou des restaurateurs devra faire apparaître des expériences en couche picturale et châssis.

La présence dans l'équipe d'un conservateur-restaurateur possédant une expérience dans la restauration de maquettes/modèles sera vivement appréciée.

Le groupement pourra être constitué de techniciens de conservation qui travailleront en lien étroit avec un restaurateur. Un conservateur-restaurateur occupera un des postes de la chaîne opératoire à plein temps.

Les conservateurs-restaurateurs devront répondre aux critères de qualification du Code du Patrimoine (Titre V – article L452).

Les membres du groupement seront désignés à l'article E de la lettre de candidature (DC1).

Le mandataire sera l'interlocuteur privilégié du musée.

L'équipe candidate au lot 2 doit être composée de :

Au moins **1 conservateur-restaurateur spécialiste en photographie** chargé du pilotage de la mission qui occupera un des postes de la chaîne opératoire à plein temps.

Le groupement pourra être constitué de techniciens de conservation qui travailleront en lien étroit avec le ou les restaurateur(s).

Les conservateurs-restaurateurs devront répondre aux critères de qualification du Code du Patrimoine (Titre V – article L452).

Les membres du groupement seront désignés à l'article E de la lettre de candidature (DC1).

Le mandataire sera l'interlocuteur privilégié du musée.

L'équipe candidate au lot 3 doit être composée de :

Soit :

Au moins **1 conservateur-restaurateur spécialiste en arts graphiques** chargé du pilotage de la mission qui occupera un des postes de la chaîne opératoire à plein temps.

Soit :

Au moins **1 spécialiste de conservation préventive des biens culturels**, chargé du pilotage de la mission. Ce mandataire pourra répondre à la fois au lot 1 et 3.

Au moins **1 conservateur-restaurateur spécialiste en arts graphiques**.

Le groupement pourra être constitué de techniciens de conservation qui travailleront en lien étroit avec le ou les restaurateur(s).

Les conservateurs-restaurateurs devront répondre aux critères de qualification du Code du Patrimoine (Titre V – article L452).

Les membres du groupement seront désignés à l'article E de la lettre de candidature (DC1).

Le mandataire sera l'interlocuteur privilégié du musée.

L'équipe candidate au lot 4 doit être composée de :

D'un **conservateur-restaurateur spécialiste en arts graphiques** chargé du pilotage de la mission, et donc mandataire de celui-ci, qui occupera un des postes de la chaîne opératoire à minima à 70 % voire en plein temps.

Le groupement pourra être constitué de **technicien(s) de conservation** qui travailleront en lien étroit avec le ou les restaurateur(s).

Le(s) conservateur(s)-restaurateur(s) devront répondre aux critères de qualification du Code du Patrimoine (Titre V – article L452). Les membres du groupement seront désignés à l'article E de la lettre de candidature (DC1). Le mandataire sera l'interlocuteur privilégié du musée.

L'équipe candidate au lot 5 doit être composée de :

- **technicien(s) en conservation préventive** expérimentés au dépoussiérage de livres, à l'utilisation des aspirateurs et leur modérateur de puissance,

- d'un mandataire, **chargé du pilotage de la mission**, expérimenté en suivi d'un dépoussiérage de masse. Une mention ou un diplôme en conservation préventive serait un plus. Le mandataire peut être le ou l'un des techniciens qui réalise la prestation de saisie ou de dépoussiérage.

Les membres du groupement seront désignés à l'article E de la lettre de candidature (DC1). Le mandataire sera l'interlocuteur privilégié du musée.

3.9 **Présentation des candidatures**

L'ensemble des dossiers de candidatures et les DPGF seront entièrement rédigés en langue française.

Le pouvoir adjudicateur vérifie que le contenu de la candidature est conforme aux exigences de l'article 3.10 du présent règlement. Il se réserve la possibilité de demander aux candidats les pièces administratives que les candidats auraient omis de fournir.

Le pouvoir adjudicateur analyse les offres au regard des critères énoncés à l'article 4 du présent règlement et attribue le marché au candidat qui a reçu le plus grand nombre de points.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations demandées à l'article 5, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le

pouvoir adjudicateur, qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

3.10 **Contenu des candidatures**

Les candidats peuvent ne présenter qu'une seule fois les informations nécessaires à la validation de leur candidature à plusieurs marchés publics passés par le même service acheteur, sous réserve, le cas échéant de leur mise à jour. Il appartiendra aux candidats de préciser qu'ils recourent à cette solution et les marchés au cours desquels ils ont transmis ces mêmes informations.

- **Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants pour chaque lot** (utiliser l'imprimé DC1) ;

Remarque : Le formulaire DC1 sert notamment d'attestation sur l'honneur du candidat individuel ou de chaque membre du groupement et engage ceux-ci sur les renseignements ou documents fournis dans le DC2 et son annexe (cf. rubrique F du DC1).

- **Une "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement"** (utiliser l'imprimé DC2), ce formulaire (complétant le DC1), doit être dûment renseigné.
 - Le candidat y indique notamment s'il est en redressement judiciaire, ou procédure équivalente régie par un droit étranger et joint le cas échéant la copie du ou des jugements prononcés à cet effet pour justifier qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du présent marché.
 - Le candidat fournit également le pouvoir de la personne habilitée à engager la société ou le groupement, ce document concerne chaque personne habilitée à engager la société candidate dans le cadre de l'offre unique ou de l'offre groupée (chaque co-traitant).

Remarque : En cas de candidature groupée, il doit y avoir autant de DC2 joints que de membres du groupement.

- **Une présentation du candidat** (à joindre par le candidat comme annexe du DC2), qui comprend les renseignements et documents suivants :
 - Pour les capacités techniques et professionnelles :
 - S'il s'agit d'une entreprise, un dossier de références de prestations comparables au marché qui met en évidence l'expérience du candidat sur les marchés de même type, au titre des 3 dernières années auprès de structures équivalentes. Le candidat fournit la date du marché, la description des prestations réalisées, le montant du marché sur la durée totale (indiquer aussi la durée du marché) et le destinataire (sauf pour les entreprises nouvelles qui fourniront les éléments dont elles disposent depuis leur création) ;
 - S'il s'agit d'un groupement de restaurateurs et techniciens, les diplômes et les curriculum vitae du mandataire et de chaque cotraitant, présentant leurs références dans des prestations similaires à celles du présent marché ;
 - Pour les entreprises, les agréments professionnels : fournir une copie de tous les certificats d'agréments nécessaires à l'exercice de la profession ;
 - Déclaration(s) de sous-traitance, le cas échéant.
 - Pour la capacité financière : le chiffre d'affaires global annuel du candidat sur le dernier exercice disponible (en euros HT). Le candidat qui n'est pas en mesure de produire cette

information peut prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

La présentation (annexe du DC2) peut aussi comprendre toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.

Les candidatures seront examinées afin de satisfaire à des niveaux de capacité professionnelle correspondant à des marchés similaires, tant par leur nature, leur importance, leur montant, leurs contraintes.

Conformément aux dispositions de l'article 50 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour justifier de ses capacités professionnelles, financières et techniques, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, financières et techniques d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas il justifiera des capacités (même justificatifs professionnels, financiers ou techniques à fournir que ceux exigés des candidats) de ce ou ces opérateurs économiques et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en fournissant un engagement écrit du ou des opérateurs économiques.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer doit produire les documents justifiant qu'il n'est pas exclu de la procédure de passation des marchés publics suivant les dispositions mentionnées à l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application des dispositions de l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 24 juillet 2015, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit, dans un délai qui lui sera notifié, les pièces mentionnées à l'article D8222-5 ou à l'article D8222-7 du Code du travail nouveau ainsi que les certificats et attestations des administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les candidats doivent fournir également les documents suivants :

- 1) l'acte d'engagement (un par lot) : cadre ci-joint complété, daté et signé *par la personne dûment habilitée à engager la société ou par chacun des membres du groupement* ;

En cas de candidature groupée, l'acte d'engagement est un document unique identifiant les membres du groupement et le mandataire ainsi que le(s) compte(s) à créditer (selon la forme du groupement). L'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

- 2) le ou les formulaires de déclaration de sous-traitance DC4 relatifs aux sous-traitants éventuels ;
- 3) une attestation sur l'honneur de chacun des co-traitants ou membres du groupement indiquant qu'il a lu et accepté l'ensemble des stipulations des cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP) ;
- 4) la DPGF remplie (une par lot) : cadre ci-joint complété, daté et signé *par la personne dûment habilitée à engager la société ou le groupement* ;
- 5) pour le lot 4 (cf. l'article 2.4.3.4 du CCTP) : un échantillon de chaque option de marquage, accompagné d'un descriptif technique pour chaque option (utiliser un ersatz d'ouvrage) ; il est précisé que le Musée national de la Marine s'engage à garantir la confidentialité des solutions apportées par les candidats ;
- 6) les certificats de visite des lieux, telle que prévue à l'article 3.5 du présent RC et délivré par la personne publique ;
- 7) le mémoire technique comprenant tous les éléments suivants :

- une note décrivant la personne nominativement désignée, en tant que personne responsable physique du marché (mandataire) et ayant le pouvoir d'engager financièrement et juridiquement l'entreprise ou le groupement : ses qualifications, son expérience, le pourcentage de son plan de charge qui sera consacré à la gestion du marché objet de la présente consultation, etc. ;
 - une note décrivant les moyens humains mis en œuvre dans la gestion du marché ;
 - une note comportant plusieurs références du candidat ;
 - la présentation et la composition de l'équipe (qualifications, références, expériences) ;
 - la description des mesures organisationnelles : chaîne opératoire, articulation des intervenants ;
 - la description des moyens matériels mis en œuvre ;
 - la description de la méthodologie (conservation curative et préventive) ;
 - la proposition d'un planning d'intervention en coordination avec le planning prévisionnel de déménagement (projection en fonction des dates prévisionnelles données dans l'annexe 6 au CCTP).
- 8) une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant explicitement le type de mission faisant l'objet de la présente consultation.

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 sont disponibles sur le site du ministère des finances à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

La bonne exécution du marché suppose que le titulaire désigne un interlocuteur unique (par lot au moins) en charge du suivi de ce marché pendant toute la durée de celui-ci. L'interlocuteur sera le mandataire du groupement.

3.11 **Condition d'envoi des candidatures**

Les offres seront transmises sous pli cacheté par tout moyen permettant d'assurer la confidentialité. Les plis contenant les offres seront transmis par lettres recommandées avec demande d'avis de réception postal ou remis au service contre récépissé, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement de consultation, à l'adresse suivante :

Établissement public du Musée national de la Marine
Service administratif, financier et technique
À l'attention de Adrienne WEICK
17, place du Trocadéro
75016 PARIS

Pour les offres remises au service contre récépissé (dépôt direct, par coursier, etc.), le représentant du candidat est prié de se présenter à la porte de la Conservation du Musée de la Marine, au bout de l'Aile de Passy (aile sud) du Palais de Chaillot, côté jardin du Trocadéro. L'accueil administratif du Musée national de la Marine au Palais de Chaillot est ouvert du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 – 14h00 à 16h30. Téléphone : 01 53 65 69 69.

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté ; ce pli portera l'indication de l'appel d'offres auquel il se rapporte. Dans tous les cas, l'enveloppe portera :

« **Appel d'offres. Ne pas ouvrir. Chantier des collections – Musée de la Marine** »

Si elles sont envoyées par la Poste, elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent Règlement de Consultation. Pour les envois en colissimo (non conseillé), il est recommandé de préciser dans la destination l'adresse de la porte de la Conservation (cf. ci-dessus).

L'expéditeur devra donc tenir compte des délais postaux, le Musée national de la Marine ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement.

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres conformément à l'article 57 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3.12 **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 4 Critères d'analyse

L'analyse des offres sera effectuée sur la base des critères et sous-critères pondérés suivants :

Critères d'attribution	Pondération
La valeur technique, au regard des documents éventuels proposés par le candidat : note méthodologique, exemple de documents remis pour des missions similaires, certifications et qualifications professionnelles, méthodologie générale d'organisation, moyens humains et matériels dédiés aux prestations, actions relatives au développement durable, etc.	60 %
Le prix détaillé des prestations.	40 %

Le critère "prix des prestations" sera jugé selon la formule suivante :

L'offre présentant le prix le plus bas (Pm) se verra attribuer la note de 100.

Les offres supérieures (P) se verront attribuer la note V suivant le calcul suivant :

$$V = 100 \times (Pm/P)$$

Le critère "valeur technique" sera jugé sur 100 points répartis comme suit, au vu du mémoire technique :

Moyens humains sur 50/100

- Présentation et composition de l'équipe : qualifications (restaurateurs et/ou techniciens pour les lots 1 à 5), références, expériences. **50 points**

Moyens techniques sur 50 / 100

- Description des mesures organisationnelles : détail de la chaîne opératoire, articulation des intervenants entre eux en fonction des contraintes des lieux décrites dans le CCTP. **20 points**
- Description des moyens matériels mis en œuvre, conformément au CCTP. **10 points**
- Description de la méthodologie appliquée pour le traitement des œuvres, objets ou ouvrages (comprenant restauration, consolidation, conditionnement, la saisie des données, photographie, marquage...) **10 points**
- Proposition d'un planning d'intervention articulé avec le planning prévisionnel de déménagement : respect des délais et adaptabilité. **10 points**

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rendre contractuel tout ou partie du mémoire technique.

Article 5 Documents à produire au stade de l'attribution du marché

Dans l'hypothèse où le candidat verrait sa proposition retenue à l'issue de la procédure, celui-ci, devra impérativement produire dans un délai de **5 jours** à compter de la demande de la personne publique :

- **L'acte d'engagement original du lot signé** dans le cas où celui-ci n'a pas été remis au stade de l'offre ;
- Une **attestation de déclarations et de paiement délivrée par l'organisme social auquel le candidat est rattaché de moins de 6 mois** (sur le site de l'URSSAF www.urssaf.fr, ou autre) ;
- Les **attestations et certificats fiscaux et sociaux** ou **NOTI 2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>** ou documents équivalents en cas de candidat étranger, à jour au 28 février 2017 ;
- L'**extrait KBIS** ou la **carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des Métiers** ou le **récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises** (pour les entreprises en cours d'inscription) de moins de 3 mois ou l'attestation d'affiliation au RSI (**attestation RSI de marché public**) pour les auto/micro-entrepreneurs;
- Les **attestations d'assurances** requises.

Si les documents fournis par l'attributaire ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La non-transmission de ces documents dans le délai imparti entraîne le rejet de l'offre.